

SEANCE DE CONFIRMATION

Toutes races



18 octobre 2020

de 8h00 à 13h00

C.E.C.S.

(Club d'Education Canine Saléen)

Cité Bazeilles – Rue des Ramiers - 97215 Rivière-Salée

DEMANDE D'EXAMEN DE CONFIRMATION

Un chien par feuille – Une feuille par chien (photocopies correctes acceptées)

Attention : Les chiens à oreilles coupées, nés après le 30 Avril 2004, ne peuvent être confirmés

Téléchargez votre bulletin d'engagement ainsi que le formulaire de demande de confirmation et présentez les remplis au secrétariat à l'entrée de la manifestation.

Race : Sexe :

Couleur : Nature du poil :

Poids : Taille :

Nom du chien :

N° au Livre des Origines :

N° de tatouage :

Date de naissance :

Nom du producteur :

Nom du propriétaire :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Tél :

E.mail :

Je soussigné, certifie sincères les renseignements ci-dessus et entends me conformer au règlement de la séance de confirmation. J'exonère spécialement et entièrement la société organisatrice de toutes responsabilités du fait de tous accidents (blessures, morsures, vol, maladie, dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil n'est pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette séance de confirmation. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Participation aux frais d'organisation

	Montant	
1° chien	40 €	
Pour le 2° et les suivants	35 €	
Total des engagements :		

Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de ACTM avant le 15/10/2020, par chèque bancaire ou postal à l'adresse :

ACTM

C/° Roger ROSAMOND
Lot. Thoraille – La Vallée
97215 RIVIERE-SALEE

les engagements seront aussi possibles sur place

TRES IMPORTANT !

N'oubliez pas les papiers de votre chien

- Carte de tatouage
- Certificat de naissance
- Formulaire de confirmation correctement rempli (formulaires en téléchargement sur le site de la canine ou à votre disposition au secrétariat le jour de la manifestation)
- Certificat de vaccination Antirabique en cours de validité pour les chiens provenant de l'étranger ou classés en 2° catégorie.

MESURES DE SECURITE

En raison de la crise liée au COVID-19 toutes les mesures barrières seront appliquées.

- Port du masque / visièrè obligatoirè
- Respect de la distanciation physique
- Gel hydroalcoolique à votre disposition
- Amenez vos stylos personnels

Date :

Signature :

EXTRAITS DU REGLEMENT DES SEANCES DE CONFIRMATION

REGLEMENT DE LA SEANCE DE CONFIRMATION	PROPHYLAXIE DE LA RAGE
<p>Seront admis à la confirmation les chiens tatoués et dont l'âge minimum est fixé pour chaque race par le Ministère de l'Agriculture et de la Société Centrale Canine.</p> <p>Votre chien doit être tatoué lisiblement ou identifié par une puce électronique. Vous devrez présenter au juge son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, la carte de tatouage, ainsi que le formulaire dûment rempli de demande d'Examen de Confirmation.</p> <p>Les propriétaires de chiens appartenant à la 2° catégorie sont priés de se mettre en conformité avec la loi du 6 Janvier 1999 qui impose le port de la muselière dans les lieux publics (outre la vaccination)</p>	<p>Pour les chiens de la 2° catégorie, les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux Services Vétérinaire départementaux la photocopie du certificat de vaccination antirabique de chaque chien engagé. En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement.</p> <p>La validité du certificat débute :</p> <p>En cas de primo-vaccination : un mois après la date de délivrance. Les dates du début et de la fin de validité doivent être portées sur le certificat.</p> <p>En cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat.</p>

AGE MINIMUM EXIGE POUR LA CONFIRMATION

1er GROUPE	Berger allemand, berger de Brie, bouvier des Flandres	15 mois
	Reste du groupe	12 mois
2e GROUPE	Schnauzer géant, dogue allemand, dogue de Bordeaux, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin de Naples, montagne des Pyrénées, Saint-Bernard, Terre-Neuve, dogue du Tibet, Léonberg, Landseer, Dobermann, Rottweiler, mâtin des Pyrénées, Hovawart, Cane Corso, grand bouvier suisse, bouvier bernois, Fila Brasileiro, mâtin espagnol, Rafeiro do Alentejo, Castro Laboreiro, chien de montagne de la Serra de Estrela	15 mois
	Reste du groupe	12 mois
3e & 4e GROUPE		12 mois
5e GROUPE	Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Ibicenco, Podengo Portugais (grand & moyen), Samoyède, Esquimau du Groënland, Akita Inu	15 mois
	Reste du groupe	12 mois
6e GROUPE	Rhodesian Ridgeback	15 mois
	Autres races du groupe	12 mois
7e GROUPE		12 mois
8e GROUPE	Retrievers	15 mois
	Reste du groupe	12 mois
9e GROUPE	Epagneul japonais et pékinois	10 mois
	Reste du groupe	12 mois
10e GROUPE	Whippet, petit lévrier italien	12 mois
	Reste du groupe	15 mois

Dans un département, sans une Association Canine Territoriale, aucune activité cynophile ne peut être officielle. Soutenez-nous efficacement en devenant adhérent, ou en réglant votre cotisation. Pour être efficace, il faut être fort.

Le bulletin d'adhésion 2016 est disponible au secrétariat, ou en ligne (www.canine972.fr)
Les chèques doivent être libellés exclusivement à l'ordre de l'ACTM.

Association Canine Territoriale de Martinique

C/° Roger ROSAMOND – Lot. Thoraille – La Vallée – 97215 RIVIERE-SALEE
Tél : 0696 25 32 40 / 0696 45 91 73 E.mail : canine972@wanadoo.fr